

# CONSEIL MUNICIPAL du 02 mai 2017

## COMPTE-RENDU

**Présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Monsieur Bertrand LEBEAU qui avait remis pouvoir à Madame Evelyne QUENTIN

**Absents Excusés** : Madame Snějana MILOSAVLJEVIC

**Secrétaire** : Monsieur Bernard CROIX

Le Conseil Municipal a délibéré sur les affaires suivantes :

### Avenant de prolongation à la convention de prestation intégrée avec la société SPL-Xdemat

*Rapporteur : Evelyne QUENTIN*

Par un précédent avenant daté du 12 mai 2014, la durée de la convention passée entre la société SPL-Xdemat et la commune de Saint Brice Courcelles, a été limitée à 3 ans à compter de la date de sa signature. La convention se termine donc le 12 mai 2017. Cette limitation répondait en 2014 à une jurisprudence du Conseil d'Etat qui restreignait la possibilité de passer de telles conventions sans publicité ni mise en concurrence préalables, aux seuls membres du Conseil d'administration d'une société publique locale.

Aujourd'hui, le contexte juridique a changé, de telles conventions peuvent, désormais, être passées par dérogation à la réglementation des marchés publics. En effet, l'exercice conjoint du contrôle analogue sur une SPL par l'ensemble des actionnaires, même ceux non présents directement au Conseil d'administration a été reconnu par l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

Par ailleurs, la participation financière demandée par la société à ses actionnaires est annuelle.

Dans ce contexte juridique et par souci de simplification de la gestion administrative et financière de la société, il est proposé à notre commune de conclure un nouvel avenant, afin de prolonger la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2017. Une nouvelle convention devra être passée à compter du 1er janvier 2018 avec la SPL-Xdemat intégrant l'ensemble des modifications intervenues depuis sa passation et notamment la liste des outils de dématérialisation utilisés.

Le conseil municipal a donc été invité à délibérer et à décider d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

**Adopté à l'unanimité**

### Convention d'adhésion au service d'archivage électronique du Département de la Marne

*Rapporteur : Evelyne QUENTIN*

La commune de Saint Brice Courcelles est actionnaire de la société SPL-Xdemat et a ainsi recours régulièrement aux plateformes mises à disposition pour adresser les marchés publics et les flux dématérialisés à la Préfecture ou la Trésorerie. Suite à une réflexion conduite avec la SPL-Xdemat, le Département de la Marne, et plus particulièrement de service des Archives départementales nous indique être en mesure de prendre en charge les flux que la commune transmet depuis son adhésion à la SPL. En effet, le service des Archives départementales est équipé de la solution Xsacha permettant ainsi aux collectivités actionnaires de la SPL de procéder au versement, à la conservation et à l'archivage des flux dématérialisés de manière aisée et sécurisée, sous réserve de la signature d'une convention tripartite entre le Département, les Archives départementales et la commune. Sans cette convention, les données télétransmises ne pouvant être conservées par la SPL, cette dernière se verrait dans l'obligation de facturer à la commune, chaque année, la transmission d'un CD regroupant l'ensemble de ces données.

Le conseil municipal a donc été invité à délibérer et à décider d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

**Adopté à l'unanimité**

### Dénomination de voies nouvelles sur la commune

*Rapporteur : Alain LESCOUET*

La commune a été très récemment sollicitée pour déterminer la dénomination de deux voies qui vont prochainement être aménagées sur le territoire communal.

Dans le cadre de l'aménagement du lotissement du verger du château, une nouvelle voie desservant les six parcelles va être prochainement créée. Il convient donc de lui attribuer une dénomination. Il sera proposé de retenir le nom suivant : rue Hubertine AUCLERT (militante en faveur des droits politiques des femmes).

Par ailleurs, l'aménagement de l'île du Moulin de l'archevêque intègre également la création d'une voie reliant l'actuelle ZAC des Bords de Vesle au rond-point de Champigny et desservant les immeubles de logements. Cette dernière se situant dans le

prolongement de l'actuelle rue du 4 août 1789, il sera proposé de retenir ce même nom pour la nouvelle portion de voie créée.

Le conseil municipal a ainsi été invité à délibérer et à se prononcer sur la dénomination de ces deux nouvelles voies.

**Adopté à l'unanimité**

## Approbation du projet d'espace multisports sur les bords de Vesle et demande de subvention

*Rapporteur : Daniel DACHELET*

Dans le cadre du budget communal et notamment de sa section investissement, le conseil communal a inscrit des dépenses pour la création d'un espace multisports sur les bords de Vesle. Cet espace serait constitué d'une plateforme multisports (citystade) et d'une piste pour skate, vélos, trottinettes, rollers... Il se situerait sur des terrains appartenant à la commune, dans le prolongement des terrains de football, derrière le boudrome. Il serait ouvert à tous publics.

Le conseil municipal a ainsi été invité à délibérer et à décider :

- D'approuver le projet de création de cet espace et des deux équipements, tels que proposés ;
- De solliciter des subventions auprès des différents partenaires pour le financement de ces équipements : CNDS, Conseil Départemental... ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes les autorisations administratives qui s'imposent (notamment en matière d'urbanisme) et à signer toutes les pièces techniques et administratives induites par ces procédures ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à consulter et missionner les entreprises pour la réalisation de ce projet, conformément aux dispositions du décret relatifs aux marchés publics.

**Adopté par 20 voix POUR, 1 voix CONTRE (Madame Séverine HENRY), 1 abstention (Monsieur Alain LALOUETTE)**

## Demande de subvention pour l'extension du gymnase

*Rapporteur : Evelyne QUENTIN*

Par délibération 2016-64 en date du 05 juillet 2016, le conseil municipal a validé le lancement de l'opération d'extension du complexe sportif pour la création d'une salle polyvalente permettant notamment la pratique d'activités sportives de type danse, gymnastique, yoga... et ainsi de répondre à des besoins d'usages grandissants, pour lesquels les salles du gymnase ou des autres bâtiments communaux ne sont pas adaptées.

Un architecte a ainsi été recruté pour travailler sur le projet et une enveloppe de travaux a pu être estimée.

La commune est donc aujourd'hui en mesure de valider son plan de financement et de solliciter le Conseil Départemental pour l'obtention d'une subvention (l'Etat et la région ne financent pas ce type de projet).

Le conseil municipal a ainsi été invité à délibérer et à décider d'approuver le projet ainsi que le plan de financement prévisionnel.

**Adopté à l'unanimité**

## Aide au ravalement de façade

*Rapporteur : Jean-Luc SENÉ*

Par délibération du 30/01/1998, le Conseil Municipal a adopté le principe de sa participation au financement des travaux de ravalement de façade entrepris par des particuliers.

Le Conseil Municipal a été invité à bien vouloir délibérer sur la demande présentée par :

- Monsieur BAUDART Philippe, propriétaire de la maison sise 8, rue Morvan Lebesque à Saint-Brice-Courcelles.

**Adopté à l'unanimité**

## Compte-rendu des délégations du Maire – 1er trimestre 2017

*Rapporteur : Alain LESCOUET*

Considérant qu'il doit être rendu compte auprès de l'assemblée délibérante des actes pris en vertu de cette délégation à chaque séance obligatoire, le Conseil Municipal a été invité à délibérer et à décider de prendre acte du compte-rendu relatif à l'exercice des délégations faites au Maire par le Conseil Municipal, pour le premier trimestre 2017.

**Adopté à l'unanimité**